

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-067 : SERVICE PETITE ENFANCE – CREATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE – APPROBATION APD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la décision du bureau communautaire n°2013-5-DB portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un équipement destiné à la petite enfance

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire a attribué, par décision 2013-5-DB, le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un équipement destinée à la petite enfance qui comprendra une crèche/ multi-accueil, une Relais Assistantes Maternelles, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, une Ludothèque et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à un groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de : ARCHISCELLES, AEDIFICARE ARCHITECTES, SARL JP DELOMENIE, CITE 4, BET CABROL BETOULLE et COLIBRIS VRD.

Les travaux et études menés par ce groupement ont permis la réalisation des phases « Esquisse » et « Avant Projet Sommaire ». Le 03 mars 2014, ARCHISCELLES a remis, à la Communauté de Communes de Noblat, la phase « Avant Projet Définitif ». Ce document a été analysé et discuté au cours de réunions de travail auxquelles ont participé les élus de l'intercommunalité membres du comité technique du projet.

Monsieur le Président expose que le nouveau montant du projet, défini dans la phase APD, est de 1 199 900 € HT. Ce montant est en augmentation par rapport à l'estimatif effectué lors de la remise des offres au stade du concours. La raison qui a conduit à une évolution de l'enveloppe travaux est l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui est passé de 14 à 24 places et qui a donc conduit à une augmentation des surfaces.

Monsieur le Président présente l'Avant Projet Définitif projeté aux membres du Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve l'Avant Projet Définitif, réalisé par le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de : ARCHISCELLES, AEDIFICARE ARCHITECTES, SARL JP DELOMENIE, CITE 4, BET CABROL BETOULLE et COLIBRIS VRD, présenté ce jour, de l'équipement destiné à la petite enfance dont le montant des travaux est estimé à 1 199 900 € HT.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SERVICE PETITE ENFANCE - CREATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - APPROBATION APD

Date de transmission de l'acte : 21/03/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 21/03/2014

Numéro de l'acte : 2014-067 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-067-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public